



REGLEMENT INTERIEUR

PRESENTATION

La bibliothèque municipale de MOLLKIRCH est un service public dont la mission est de contribuer à l'animation culturelle de la communauté villageoise en mettant à la disposition de tous, quel que soit l'âge : livres divers (romans, documentaires), revues, dictionnaires, périodiques... et un accès Internet.

DROITS D'INSCRIPTION

L'inscription à la BMM est **GRATUITE pour TOUS**.

Une carte lecteur est remise gratuitement au nouvel adhérent. Toute carte perdue sera facturée 1 €.

Tout changement de domicile, d'adresse mail ou de numéro de téléphone doit être signalé à la bibliothèque.

FONCTIONNEMENT DU PRET

Chaque lecteur peut emprunter à son domicile 4 livres pour 4 semaines. Ce prêt peut être renouvelé une fois, si l'ouvrage n'est pas réservé par un autre lecteur. (sauf nouveautés, cf paragraphe NOUVEAUTES).

Le prolongation peut se faire sur place, par téléphone ou par mail.

NOUVEAUTES

Les nouveautés peuvent être empruntées à raison d'un livre par quinzaine non renouvelable.

Tout retard sera pénalisé selon les termes du règlement.

RETARDS

Une pénalité de 1€ est demandée par semaine de retard pour l'ensemble des ouvrages empruntés.

Les rappels se font par courrier électronique. N'oubliez pas de signaler tout changement d'adresse mail.

DEGATS OU PERTES

Le remplacement (à privilégier) ou le remboursement est demandé pour tout livre perdu ou ayant subi une détérioration importante.

EMPRUNT DANS LE CADRE SCOLAIRE

Les élèves sont inscrits individuellement par leurs parents en début d'année scolaire par l'intermédiaire de l'école.

Ils peuvent emprunter 3 livres pour 4 semaines (délai à respecter même en période de vacances scolaires).

Les enfants de maternelle empruntent 1 livre à la fois.

Les parents qui le désirent peuvent alors accompagner leurs enfants aux autres horaires d'ouverture.

Tout problème relatif à l'emprunt de livre est à régler par les parents avec les responsables de la bibliothèque.

Les contacts par courrier électronique sont à privilégier ; pour cette raison, n'oubliez pas de signaler tout changement d'adresse mail.

Les parents sont pécuniairement responsables des livres empruntés par leurs enfants.

RECOMMANDATIONS

Chaque emprunteur est responsable de son livre et le restituera dans le même état qu'il lui a été confié.

Tout échange de livres entre emprunteurs est, de ce fait, strictement interdit.

Il est donc recommandé à chaque lecteur de vérifier l'état des livres qu'il souhaite emprunter avant de quitter la bibliothèque et de signaler toute dégradation éventuelle au responsable présent.

Les dictionnaires et encyclopédies ne pourront être consultés que sur place. Il en est de même pour la revue du mois en cours.

Pour le confort de tous, nous vous demandons de ne pas perturber la tranquillité des autres usagers.

Il est interdit de boire, manger et fumer dans les locaux de la bibliothèque.

L'utilisation du téléphone portable est proscrite.

La bibliothèque est en droit d'exclure temporairement ou définitivement tout usager responsable de perturbations diverses ou de manquements graves au présent règlement.

Le Maire
Daniel DEGRIMA

